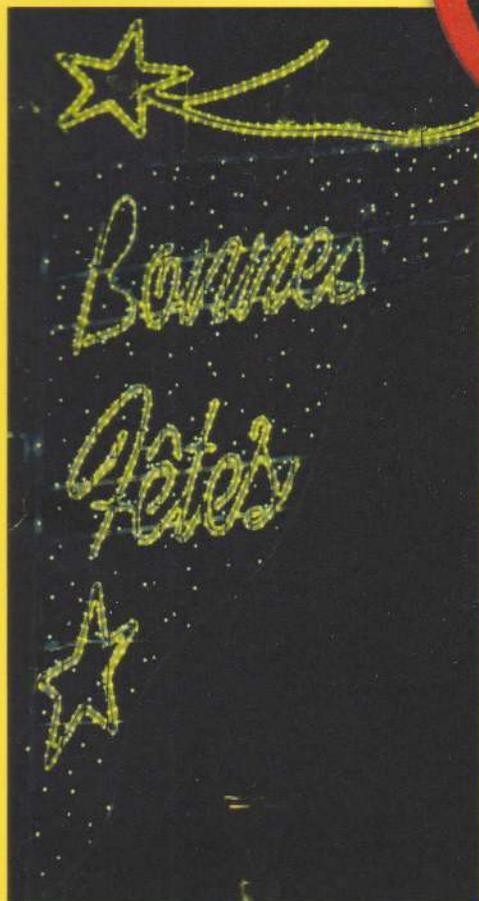
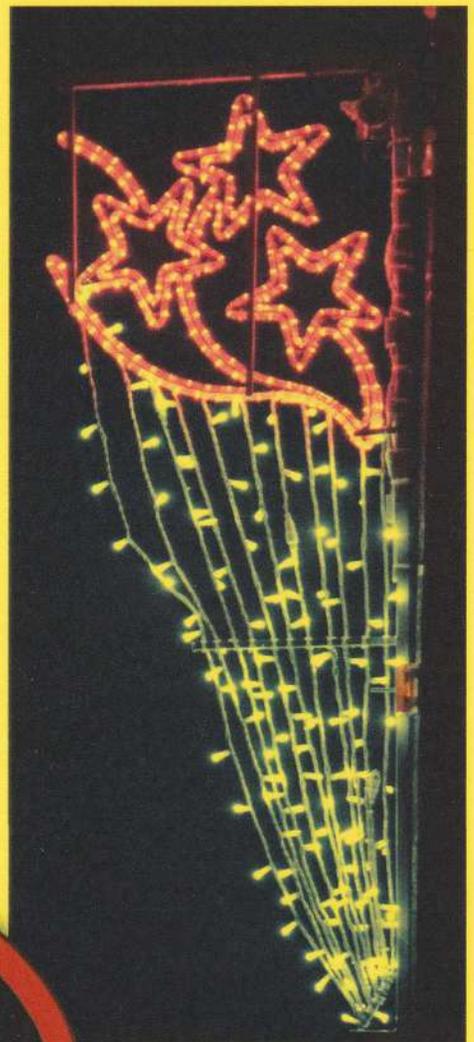
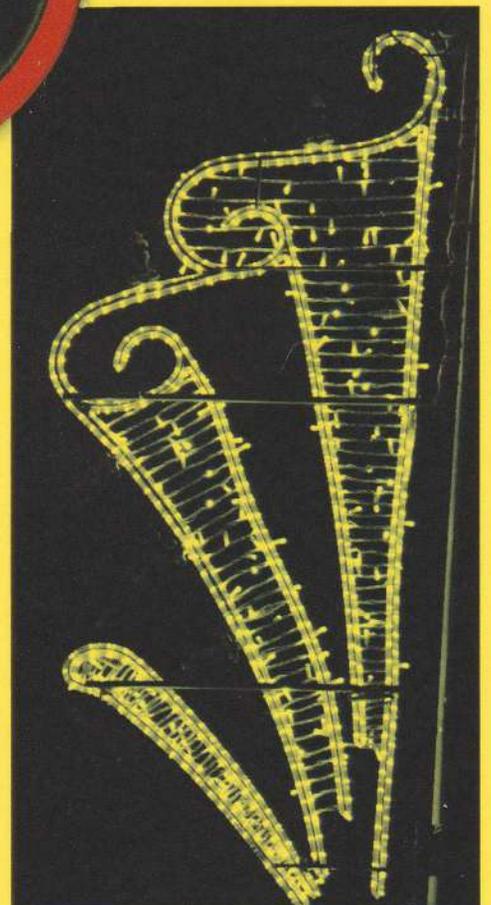


L'écho
du
Mont



Bulletin
Municipal
n° 35

Gouhenans
Décembre 2020



LE MOT DU MAIRE

L'année 2020 a été bouleversée par ce virus COVID venu de Chine. Pendant la période de confinement, nous avons tenu à conserver le lien avec vous. Plusieurs bulletins d'informations ont été rédigés et nous avons procédé à 3 distributions de masques.

Cette épidémie, qui n'en finit pas, nous rappelle notre fragilité humaine. Malgré les nombreux progrès scientifiques et médicaux, ce virus provoque d'innombrables victimes et met à mal notre économie. Chômage et problèmes financiers sont de retour dans de nombreuses familles. La deuxième vague, arrivée ce début novembre, nous oblige à un deuxième confinement. Un espoir naît ! La découverte d'un vaccin pour début 2021.

Et nous ne saurons jamais remercier suffisamment le personnel soignant pour son dévouement durant cette période.

L'année 2020 était également l'année des élections municipales. Ce 15 mars a eu lieu le 1^{er} tour avec 2 listes en présence. Celle que je vous ai proposée et celle de Mr Bruno Viron. La liste sortante a obtenu 9 sièges. Mais l'épidémie du Covid a interrompu le processus démocratique. Il a fallu attendre juillet pour pourvoir aux deux sièges manquants. Dans une large majorité vous nous avez fait confiance. Je vous en remercie sincèrement.

Pour la troisième année consécutive, nous avons connu la sécheresse au grand dam des agriculteurs. Des restrictions ont règlementé l'usage de l'eau.

De nouveau le fanatisme religieux a frappé. Pour avoir enseigné la liberté d'expression Samuel Paty a été assassiné sauvagement. Trois autres chrétiens ainsi qu'un prêtre orthodoxe ont été tués. A quand la fin de l'intolérance et le respect de l'autre.

Des nouvelles de nos projets :

- Voirie : l'entreprise Vaugier a procédé, sur l'ensemble de notre réseau routier, à maintes réparations et consolidations.
- Remise communale : le permis de construire est obtenu, mais d'autres autorisations sont nécessaires pour débiter les travaux.
- Stérilisation des chats : Mi-octobre l'opération a commencé. Celle-ci, pilotée par l'association « chats'Nonymes », se poursuit avec une grande régularité.
- Nous avons voté la création d'un site internet hébergé par le site campagnol sous l'égide de l'association des maires ruraux. Ainsi vous aurez plus de lisibilité sur la vie de la commune.
- Comme annoncée par ailleurs, circonstances obligent, les manifestations de fin d'année sont annulées.

En 2021 nos projets seront largement inspirés de notre profession de foi électorale

Bientôt 2021 ! Nous espérons vivre cette année qui vient avec sérénité et débarrassés de ce virus.

A vous Madame, Monsieur, Cher(es) ami(es) je vous souhaite une belle et chaleureuse année etPROTEGEZ VOUS .

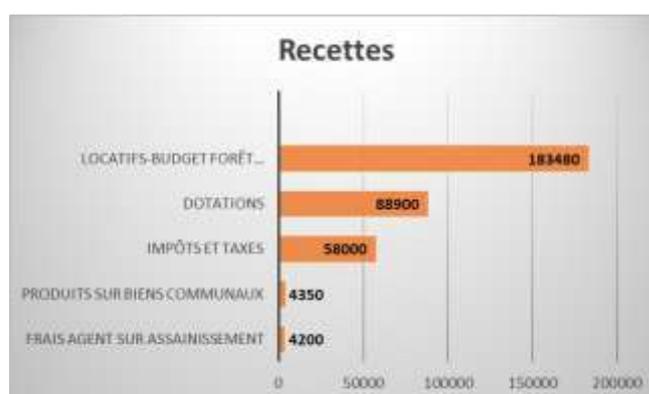
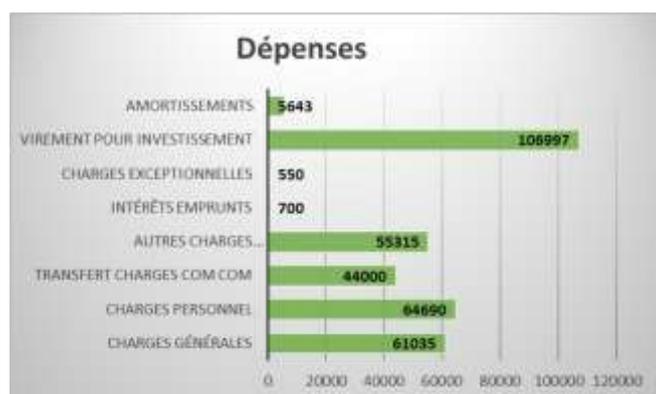
JM RONDEY Maire

Les décisions du conseil municipal

Subventions versées

- Secours catholique Villersexel50 €
- AFSEP Blagnac30 €
- La banque alimentaire100 €
- La Croix Rouge50 €
- Lycée G. Collomb – voyage scolaire30 €
- ADMR30 €
- Ecole St-Anne30 €/élève
- La joie de vivre300 €
- Les anciens combattants Gouhenans200 €
- Judo Club Vy-lès-Lure30 €
- 1 élève (Ecole Notre dame des anges).....30 €
- Les bleuets de France.....50 €
- Comité de soutien aux services publics de Lure50 €
- Coopérative scolaire Athesans.....150 €

Budget communal



PRINCIPAUX TRAVAUX 2020

| | | | |
|------------------|-------------|-----------------|-------------|
| Remise communale | 61 300.00 € | Voirie | 20 000.00 € |
| Achat sono | 1 000.00 € | Salle des fêtes | 2 600.00 € |

Budget forêt

| | | | |
|----------------------|---------|--------------------------|--------|
| Prévision de revenus | 81 350 | Programme de travaux ONF | 40 600 |
| Excédent 2017 | 187 201 | | |

Budget assainissement

| | | | |
|----------------------|--------------------|-------------------|--------|
| Prévision de revenus | 22 000 – redevance | Travaux éventuels | 21 695 |
|----------------------|--------------------|-------------------|--------|



Taux d'imposition

- Foncier bâti = 9.27 %
- Foncier non bâti = 18.43 %

Elections municipales 2020

Maire : Jean-Marie RONDEY

1^{er} adjoint : Jean-François LAVALETTE

2^{ème} adjointe : Sylvie KLINKAS

3^{ème} adjoint : Raymond DEMOULIN

Conseillers municipaux :

Mmes Véronique GACK – Cindy HAIMEZ – Aude MARTIN-SIEGER

MM Michel CLEMENT – Hervé CORDIER – Jean-Louis PETITGIRARD – Michel POUTHIER

Commissions communales

| | |
|-------------------------------------|--|
| Bulletin municipal et communication | Sylvie KLINKAS - Jean-François LAVALETTE – Jean-Louis PETITGIRARD – Michel CLEMENT |
| Voirie | Jean-François LAVALETTE – Raymond DEMOULIN – Sylvie KLINKAS – Michel POUTHIER – Jean-Louis PETITGIRARD |
| Salle polyvalente | Jean-François LAVALETTE – Sylvie KLINKAS – Aude MARTIN-SIEGER |
| Bâtiments communaux | Jean-François LAVALETTE – Sylvie KLINKAS – Véronique GACK – Hervé CORDIER |
| Environnement, fleurissement | Raymond DEMOULIN – Aude MARTIN-SIEGER – Cindy HAIMEZ – Véronique GACK – Jean-Louis PETITGIRARD |
| Forêt et chemins forestiers | Raymond DEMOULIN – Jean-François LAVALETTE – Jean-Louis PETITGIRARD – Michel CLEMENT – Michel POUTHIER |
| Eglise, cimetière | Sylvie KLINKAS – Cindy HAIMEZ – Aude MARTIN-SIEGER – Véronique GACK – Hervé CORDIER |
| Assainissement | Raymond DEMOULIN – Michel CLEMENT – Jean-François LAVALETTE |
| Fêtes et cérémonies | Tous |
| Chats errants | Jean-François LAVALETTE – Hervé CORDIER – Michel POUTHIER – Cindy HAIMEZ – Véronique GACK |
| Service incendie | Raymond DEMOULIN |
| Délégué CLECT | Jean-Marie RONDEY |
| Référent COVID | Jean-Marie RONDEY |
| Référent numérique | Michel CLEMENT |

| Syndicats | Titulaire | Suppléant |
|---|--|-------------------------|
| SIED 70 | Jean-François LAVALETTE | Hervé CORDIER |
| SIVU DU TACOT | Jean-Marie RONDEY | Véronique GACK |
| Syndicat des Eaux de Gouhenans | Jean-Marie RONDEY | Jean-François LAVALETTE |
| Communauté de Communes du Pays de Villersexel | Jean-Marie RONDEY Jean-François LAVALETTE | - |
| COFOR | Jean-François LAVALETTE | Michel POUTHIER |
| SICTOM | Jean-François LAVALETTE | |
| Délégué de la commission électorale | Jean-Louis PETITGIRARD | |
| Correspondant défense | Michel POUTHIER | |

Autres décisions

- Soutien aux projets éoliens du Dôme Haut-Saônois
- Participation financière à compter du 1er janvier 2020, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents titulaires, à hauteur de 50 % du montant de la cotisation de chaque agent.
- Adhésion à l'Agence Départementale Ingénierie70 pour la compétence EAU uniquement.
- Versement d'une prime exceptionnelle de 150 € à deux agents de la commune, présents à leur poste durant le confinement.
- Campagne de stérilisation des chats errants avec l'association Chats'Nonymes et demande de subventions à 30 Millions d'Amis et Fondation Brigitte Bardot.
- Suite aux élections municipales, désignation de 3 délégués auprès de l'association foncière de remembrement de Gouhenans :
 - Raymond DEMOULIN
 - Michel POUTHIER
 - Jean-Louis PETITGIRARD
- Bonus vélo de 50 € sous certaines conditions pour l'achat d'un vélo électrique
- Mise en place d'une commission Action Sociale, avec
 - Sylvie KLINKAS
 - Aude MARTIN SIEGER
 - Cindy HAIMEZ
 - Véronique GACK
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs – présentation de 24 noms au centre des impôts qui désignera les membres retenus.
- Convention avec le centre de gestion de Vesoul pour l'organisation des archives communales
- Création d'un site internet communal
- Validation de l'état d'assiette et dévolution des coupes de bois pour 2020-2021, avec l'ONF
- Bucheronnage : choix de l'entreprise CORDIER Stéphane pour la campagne 2020-2021
- Hangar communal – entreprises retenues pour les travaux
 - Vaugier pour le terrassement : 11 236.60 € HT
 - Bolot pour le bâtiment :
-

Purement administratif

Urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Tous les travaux effectués sur un bâtiment existant (ravalement de façade, changement de fenêtres, réfection toiture, les constructions nouvelles au-delà de 5m², les clôtures et palissades, les démolitions, les arrachages de haies ou d'arbres dans certains secteurs sont concernés.

Cette demande doit être faite AVANT les travaux, et il convient d'attendre la réponse des services de l'Etat, avant de débiter le chantier.

La commune disposant d'un Plan Local d'Urbanisme, des règlements particuliers à chaque secteur ont été établis, il est impératif de se renseigner en mairie au préalable. Vous pouvez obtenir une copie du règlement de votre secteur. De plus, la Loi ELAN et ses décrets et arrêtés (arrêté du 22/7/20) oblige dorénavant à la réalisation d'une étude de sol, due au phénomène de mouvements de terrain consécutif aux épisodes de sécheresse.

Environnement

Malgré de nombreuses informations à la population et malgré les conditions climatiques particulières de ces dernières années, il est navrant de constater :

- Des feux de végétaux mais également d'ordures ménagères
- Le non-respect des consignes préfectorales en matière d'utilisation de l'eau
- Les dépôts sauvages de gravas et de végétaux dans les 4 coins du village

Les dérogations à ces restrictions préfectorales peuvent être sanctionnées d'amendes et la commune se saura tolérer à l'avenir ces manques de civismes flagrants.

Nouveaux arrivants

N'oubliez pas de vous faire connaître et de venir vous inscrire en Mairie.

Carte d'identité

Les cartes d'identité et passeports ne peuvent plus être instruits à Gouhenans, la commune n'étant pas équipée du matériel nécessaire.

Vous pouvez en faire la demande dans les mairies de Lure, Villersexel, Vesoul en prenant rendez-vous au préalable. Des formulaires sont disponibles en mairie de Gouhenans.

JDC



La **JDC** s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, **avant l'âge de 18 ans**. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans. C'est une démarche volontaire, propre à chacun.

Un **certificat de participation** est remis. Il est **obligatoire** pour l'inscription aux **examens** et **concours** soumis au contrôle de l'autorité publique.

Les jeunes ayant accomplis leur JDC sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Pensez à vous faire recenser

Rappel des horaires d'ouverture

La mairie

Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi de 8h00 à 10h00
(ou sur rendez-vous)

Jeudi de 16h00 à 18h00

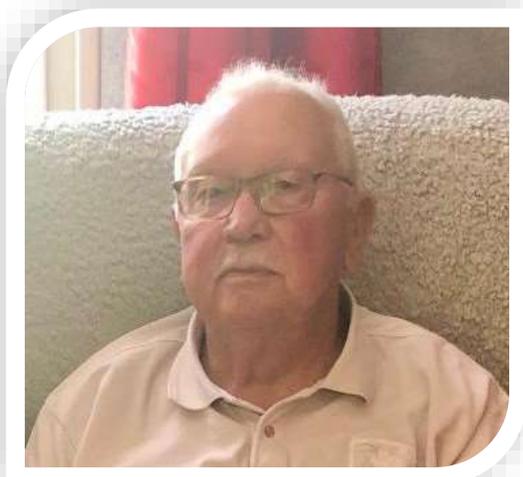
L'agence postale communale

Lundi –Mercredi - Samedi de 9h30 à 11h30

Haute distinction honorifique



Ce 20 octobre, Monsieur Robert Thiébaud, ancien maire de Gouhenans, a été élevé au grade de Chevalier de La Légion d'Honneur.



Celui-ci est né le 12 février 1929 à Rougemontot. Il est le doyen du village. Il s'est marié le 25 mars 1950 avec Simone Clique dont il eut 5 enfants. Il a maintenant 8 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

Sa carrière militaire l'a conduit en Allemagne, au Havre, puis Vesoul et Besançon soit 14 déménagements en 27 ans de service.

M Thiébaud a été élu maire de la commune pendant 2 mandats (de 1989 à 2001) Il est à l'origine de la création de la salle des fêtes.

Passionné de voyages, il a réalisé des croisières dans les pays méditerranéens, la Norvège, le Cambodge. Il souhaite en effectuer d'autres en France.

A monsieur Robert Thiébaud, le Conseil Municipal et moi-même présentons nos chaleureuses et sincères salutations pour cette haute distinction.

Jean-Marie RONDEY
Maire

Chat alors !!!!!!!!!!!!!



Comme vous avez pu le constater, la campagne de stérilisation des chats errants est bien entamée.

Avant de vous donner quelques détails pratiques, je voudrais juste vous expliquer pourquoi nous en sommes arrivés là et pourquoi nous avons opté pour cette méthode. Je pourrais me contenter de vous dire que nous n'avons pas d'autre solution mais je tiens absolument à étayer notre décision.

A l'origine, ce sont de trop nombreux abandons qui mettent des chats dans la rue et ces pauvres bêtes sont obligées de se débrouiller pour survivre. Bien souvent, ils sont en capacité de se reproduire et leur communauté augmente très rapidement. La population de notre village est très majoritairement contre la solution radicale de tuer les animaux. Je rappelle que c'est heureusement strictement interdit et sévèrement puni. Des dizaines de chats sont donc nourris régulièrement dehors alors qu'ils n'appartiennent officiellement à personne. Certains, bien que relativement sauvages, entrent même dans les maisons pour y dormir.

Nourrir par pitié un chat ou deux, pourquoi pas ?

Propriétaire de dix chats ou plus, non identifiés, non stérilisés et non vaccinés, ce n'est pas raisonnable et pourtant cela existe.

Le problème ne peut donc plus être réglé par les particuliers qui sont débordés mais par la Commune et selon un protocole bien établi et éprouvé.

ATTENTION, si vous faites partie des bienfaiteurs, ne changez rien à vos pratiques, les points réguliers de nourrissage nous aident à piéger les vagabonds. Après leur remise en liberté, nous vous invitons à continuer, si vous le voulez bien, évidemment. Soyez convaincus que vous n'êtes, en aucun cas, responsables de la prolifération. Vous faites simplement une bonne action et nous vous en remercions.

Même si elle est bien nourrie et bien soignée, incontestablement, la population va diminuer, c'est très simple à comprendre. D'abord, nous limitons massivement la reproduction en castrant ou stérilisant tous les animaux capturés.

Bien sûr, comme nous relâchons chaque individu où il a été piégé, le nombre ne va pas baisser instantanément. C'est progressivement que la régulation va se faire. Comme dans toute société composée d'êtres vivants, ce sont la vieillesse, les maladies et les accidents, principalement de la route pour les chats, qui vont faire baisser les effectifs.

J'espère juste avoir commencé à convaincre les quelques personnes qui pourraient encore douter de l'efficacité de cette campagne.

Maintenant, je vais vous décrire comment se déroule une semaine ordinaire pour l'équipe des volontaires.

Le lundi soir, c'est la capture d'un, deux ou trois animaux.

Le mardi soir, on peut encore capturer si le lundi a été totalement ou partiellement infructueux.

Le mercredi matin, c'est le transport des chats à la clinique vétérinaire et le soir, il faut aller les récupérer. En fonction de l'importance des interventions chirurgicales et de la durée des soins et de la convalescence, la remise en liberté peut se faire vendredi, samedi ou plus tard en cas de nécessité.

Nos petits pensionnaires sont évidemment visités, nourris et leurs litières nettoyées au moins deux fois par jour. Et la semaine suivante, on recommence.

La commune de Gouhenans est très bien équipée pour les accueillir, les nourrir et les soigner. Une salle chauffée, éclairée avec l'eau sur l'évier est mise à disposition au presbytère.

Les règles de capture, de nourrissage, de soins et de désinfection sont très strictes. Je ne vous en dirai pas plus mais je vous invite à venir nous voir pour assister aux différentes opérations. Mieux encore, si cela vous plaît, vous pouvez renforcer le groupe.

En ce qui concerne le financement et les associations impliquées, vous pouvez vous renseigner en mairie ou directement auprès des membres de notre petite équipe.

Avant de conclure, je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont aidés et qui nous aident encore de diverses manières, dons et lavage de linge, fourniture de nourriture et de litière, participation à la capture, aux soins et au nourrissage des animaux.

Le moment est arrivé de vous dire à bientôt, peut-être dans la rue près de chez vous, pour assister à une capture ou à la cure pour visiter les installations.

Jean-François LAVALETTE



Préparation du piège



On appâte avec du thon et de la nourriture

Disposition du piège dans un endroit stratégique



Je me laisserais bien tenter





Les chats sont installés dans la salle derrière le presbytère



Ils sont bichonnés par l'équipe



Ils sont ensuite relâchés sur le lieu de leur piègeage

Ou pas



La voirie rénovée

La commission s'est réunie début juillet afin de réaliser l'inventaire des travaux. Il s'est avéré que certaines rues et accotements nécessitaient des réparations. Ce sont :

- Grande Rue
- Rue des Aynans
- Rue de la mairie
- Rue du château
- Rue des Epoisses
- Rue des Salines
- Rue de la Fontaine

La création d'un petit parking Grande rue a été acté.

Ces propositions ont été voté par le conseil Municipal Les travaux ont été mené avec célérité, mi-octobre, par l'entreprise Vaugier. Le coût total de ces travaux s'élève à 25000€ !!!

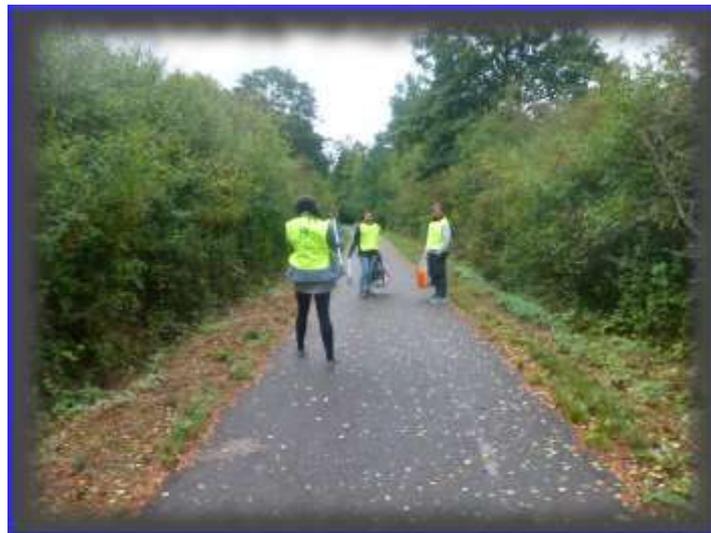


Nettoyage du village : tous mobilisés

Malgré un temps maussade le conseil municipal et des habitants du village se sont mobilisés **samedi 26 septembre** pour une opération de nettoyage sur l'ensemble du village.



Tous équipés de gants, sacs-poubelle et gilets réfléchissants, nous avons fait la chasse aux papiers gras, paquets de cigarettes, bouteilles, canettes, sacs plastique, bidons..., nous avons arpenté les rues du village et une partie de la voie verte. Tous ces débris souillent les bords de nos routes. Ce nettoyage est une action citoyenne et écologique, qui se vit en équipe, dans un esprit de solidarité et de bonne humeur.



Un grand merci à tous pour votre participation et tout particulièrement à **FAUSTINE la plus jeune et présente tous les ans.**

Sylvie KLINKAS

Fleurissement – classement du comité communal

Dans la catégorie « Jardins visibles de la rue »

1^{er} prix

Nicole et Bernard LORIOZ

2^{ème} prix

Doris et Gilbert TEREFENKO

3^{ème} prix

Nicole et Jacques BOULIFARD

A citer pour encouragement

Marcelle SCHULZ - Jeannine VIRON – Béatrice et Yves JECQUIER – Evelyne et Jean-Marc PARMENTIER

Dans la catégorie « Fenêtres, murs et balcons »

1^{er} prix

Laurie et Gilles GROSJEAN

2^{ème} prix

Anne-Marie et Georges BARBIER

3^{ème} prix

Patricia et Jacques PITOUN

A citer pour encouragement

Anne-Marie et Yves POULAIN

Dans la catégorie « Aménagements décoratifs divers »

1^{er} prix

Dominique MASSON et Marc BARRA

2^{ème} prix

Nathalie et Régis CLAVEL

3^{ème} prix

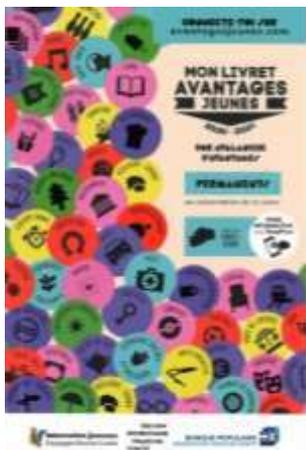
Marcelle MAY

A citer pour encouragement

Laurie et Gilles GROSJEAN – Nadine et Gilles BARDET

Et merci à toutes les personnes qui fleurissent, décorent, embellissent le village, malgré des conditions météorologiques de plus en plus particulières.





43 cartes ont été distribuées cette année



Audrey MASSON

BEP Accueil Relations Clients et Usagers

Loïc MASSON

Brevet National des Collèges, mention assez bien

Sarah CHABOD

Brevet National des Collèges, mention très bien

Sylvie BOURQUIN

Brevet National des Collèges, mention assez bien

Durant la première période de confinement, la commune a offert à des personnels de santé du secteur 300 charlottes et 10 combinaisons jetables. Cela semble peu, mais au moment de cette distribution, les équipements étaient distillés au compte-goutte, et ces petits dons ont représenté beaucoup pour leurs destinataires.

Distribution des masques

Après une première distribution de masques jetables, 3 masques réutilisables vous ont été offerts par la commune, 1 par le biais du Conseil Régional, du Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Pays de Villersexel, 2 fournis directement par la commune.

Des protections sont mises en place au secrétariat et à l'agence postale communale, afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.



2020, annus horribilis ?



En paraphrasant la reine d'Angleterre lors de cette **année horrible** où elle vit divorcer son fils, puis sa fille et enfin brûler son château de Windsor, après une pandémie jamais vue depuis un siècle, puis une canicule pesante pour les organismes et destructrice pour notre végétation locale, on est en droit de se poser la question pour cette année 2020.

Notre Jeannot de Gouhenans y a d'ores et déjà répondu. Il y voit, quant à lui, une année extrêmement bénéfique. Nous allons vous l'expliquer plus loin. Précisons que vous ne trouverez aucune de ces informations dans la presse locale, sinon dans le présent « Echo du mont », encore moins sur les réseaux sociaux, comme « Face de bouc » et consorts, dont on connaît pourtant l'élasticité vis à vis de la réalité. J'en veux pour preuve la rumeur récente circulant sur le net, selon laquelle notre célèbre marionnette de bois serait hospitalisée dans un état grave au CHU de Besançon, attaquée par le bostryche ! C'est vous dire...



Or donc, ce Jeannot a connu la chance de ne pas être confiné dès le printemps. Il a passé le début de saison au carrefour du cimetière, fort occupé à peindre le massif de fleurs de quelques touches plus impressionnantes qu'impressionnistes ! Le calme de ses voisins et les fleurs dépérissant de soif l'ont cependant lassé.

C'est dans cette ambiance peu stimulante et en opposition avec son caractère primesautier, que notre pantin de bois reçoit la visite d'un renard de passage, porteur de bonnes nouvelles et d'encore meilleures perspectives. Par ses lectures des Fables de La Fontaine, Jeannot sait que maître Goupil est un futé, toujours bien renseigné. Quelles révélations lui sont alors faites ? D'après le goupil, c'est dorénavant l'abondance, l'opulence, la félicité. L'hiver clément et le printemps hâtif ont fait fructifier tous les arbres. Les cerises pullulent, les pommes et les poires abondent ; les mirabelles et les quetsches promettent une récolte exceptionnelle. Des monceaux de bigarreaux au sol fermentent spontanément, répandant des effluves de kirsch. Des tas de pommes printanières dépasseraient même par endroit les barbelés des clôtures. Du jamais vu sous nos latitudes !

Bâti en bois massif, il ne reste pas de marbre à cette annonce. On connaît l'appétit pour la bonne chair de Jeannot l'épicurien, son attrait pour le vin et on évoque à peine les eaux de vie, dont il est très friand.



Il y voit donc illico une immense opportunité, d'où sa décision immédiate de lever le camp pour Il y voit donc illico une immense opportunité, d'où sa décision immédiate de lever le camp pour préparer ses tonneaux, puis prendre ses nouveaux quartiers à la distillerie communale.

Jean-Marie, notre Maire, le voisin immédiat, dans sa grande mansuétude et bien sûr habitué aux facéties du grelin, s'accommode de la situation et préfère au final

l'avoir à l'œil sous ses fenêtres, même si le bougre allait à coup sûr importuner les autres usagers du local, ou même faire des grimaces aux passants...

Confirmant la prévision et arc-bouté sur une de ses maximes favorites : « mieux vaut l'eau de vie que l'au delà », Jeannot ne manque pas de quémander auprès de Jojo, distillateur d'un jour, nombreux verres de gnôle, jusqu'à mettre en péril la modeste production.



Rappelons que dans les jours précédents, jeannot assisté de son compère rouquin, fut très occupé à marauder tous les fruits possibles dans les vergers voisins, pour y remplir son tonneau. Certains propriétaires s'en sont étranglés de colère plus d'une fois...

Arrivé le jour J, l'alambic enfin libéré de ses locataires, Jean, bouilleur de cru autoproclamé, lance sa cuite sous le regard

intéressé du renard, profane en ce domaine. Pendant que les flammes vives du feu de bois font monter lentement la température du bain, les discussions vont bon train. Faudra-t-il la repasser, ou les degrés seront ils suffisants pour obtenir une bonne goutte dès la première coulée ? Dans la fumée envahissante du local, le premier litre est enfin rempli. C'est l'heure de vérité ! Fébriles et impatients les complices trempent précautionneusement l'alcoomètre dans la précieuse bouteille pour en mesurer la teneur.

Coupure Pub

Retrouvez la suite dans quelques minutes, page suivante !

Surprise ! Celui ci affiche un désespérant 4 degrés ... de la piquette ! De la roupie de sansonnet !



Face à la terrible nouvelle, Jeannot suspecte tout de suite son assistant :
Jeannot : « Qu'est-ce que tu as mis dans le tonneau ? »
Renard : « Des fraises des bois et quelques framboises »
Jeannot : « Ah oui ! la framboise, ça c'est bon ! »
Renard complète : « ...et aussi deux ou trois fleurs de pissenlit ... et quatre ou cinq savoureuses musaraignes »
Jeannot, hors de lui, suffoquant de colère : « des pissenlits ! des mumu... des musaraignes ! traître ! escroc ! incapable ! misérable fourrure ambulante ! »

Comme dans la fable, Renard, honteux et confus, prend la fuite et court sans doute encore. Jeannot dépité, reprend son poste sur le palier de la distillerie. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, notre mascotte cache son désarroi en souriant à tous les passants, mais songe déjà à une nouvelle activité consolatrice que nous découvrirons un de ces jours...

FIN

Par cette historiette, nous espérons vous avoir divertis cinq minutes et même fait sourire quelques précieuses secondes.

Jean Louis

NB : l'abus d'alcool n'est pas du tout recommandable, sinon avec grande modération

Formation photo

L'an passé deux habitants et amis de **GOUHENANS** qui partagent le même intérêt pour la photographie se sont proposés de partager leur passion avec les villageois et ont animé une formation qui s'est déroulée le 16/11, 7/12/2019 et le 22/02/2020.

Patricia HENRY née VIRON originaire du village depuis plusieurs générations, passionnée depuis sa plus tendre enfance et Jean-Marc GALLAIRE, qui a débuté en argentique dans un laboratoire aménagé dans le grenier de ses parents pour y développer ses photos. Cette passion commune les fait se rencontrer au club photo du « **Collectif Emulsion** » à Saint-Germain.



Jean-Marie RONDEY, maire du village, accepte spontanément de mettre à leur disposition une salle communale afin d'y accueillir les participants.

Deux formations de 4h00 avec une partie théorique et une partie pratique, sont alors organisées : « **initiation photo** » pour le module 1 et la « **netteté** » pour le module 2.

A cette occasion de belles rencontres et liens se tissent entre les formateurs et les participants.

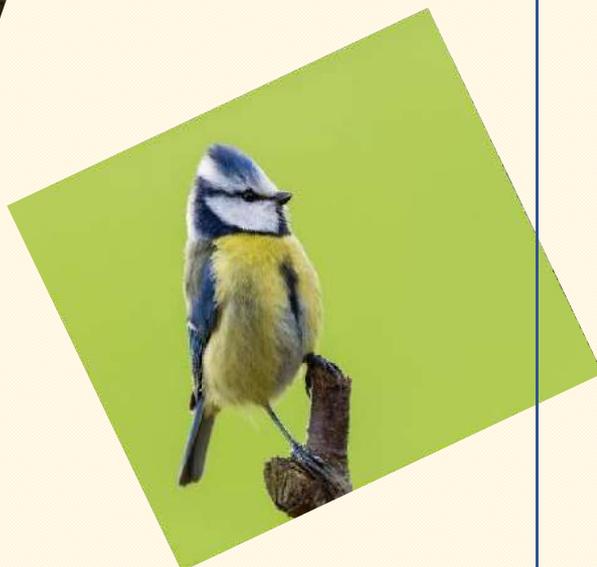


Malheureusement la crise sanitaire du début de l'année 2020 stoppe les nombreux projets photographiques de Patricia et Jean-Marc. Ce n'est que partie remise, car nos deux passionnés réservent à ceux qui le souhaitent d'autres projets comme « des randonnées photographiques », de nouvelles formations, d'autres activités...

Patricia et Jean Marc vous remercient et vous donnent RDV au retour des beaux jours.

Sylvie KLINKAS

*Quelques clichés de
Jean-Marc GALLAIRE*



Quelques clichés de
Patricia HENRY



**Patricia HENRY Lauréate du concours
« Soyons Flous »**

En septembre 2020, Patricia HENRY, membre du Collectif photo Emulsion de Saint Germain, participe et gagne le 1^{er} prix du concours photographique sur le thème « Soyons Flous » ainsi que le 1^{er} prix du public organisé par l'association bisontine « Grain d'Pixel ».



Cette passionnée a toujours été attirée par la photographie pour le plaisir d'immortaliser les événements familiaux, la nature, les souvenirs de vacances etc etc. Mais c'est à la naissance de son premier enfant « son fils Loïc » qu'elle investit dans un appareil photo.

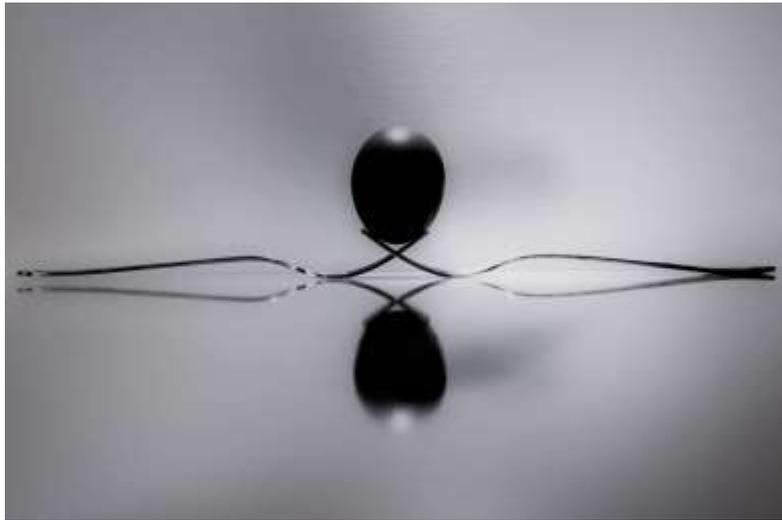
Sa passion prend le dessus et, c'est il y a 6 ans qu'elle décide de rejoindre le club photo « Collectif photo Emulsion de Saint Germain » afin d'y apprendre la partie technique et surtout pour le plaisir de partager et d'échanger sur sa passion.

Patricia n'en est pas à son premier prix, en effet depuis ces 5 dernières années elle participe à différents concours et gagne.

*** 1^{er} prix d'un concours « Photos régional » sur le thème « Matière à réflexion »**



*** 1^{er} prix au concours national sur le thème « Panique en cuisine » qui lui a valu une publication dans le livre « Le Florilège » de la Fédération Française Photographique de France**



Sa plus grande fierté c'est son premier shooting photo avec sa petite fille de 2 ans.

N'oublions pas que Patricia a déjà exposé dans notre village.

Une première fois au château de GOUHENANS où elle est allée à la rencontre des villageois pour les photographier dans leur quotidien et une 2ème fois dans l'église du village lors d'une manifestation organisée par l'ACCA de GOUHENANS.

Un grand merci à Patricia pour son accueil

Sylvie KLINKAS

*Bulletin municipale n° 35
Décembre 2020*



Evolution des droits de la femme

Nous vous proposons un bref rappel, sur les deux derniers siècles de l'évolution des droits des femmes.

- 1791** : Olympe de Gouges rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »
- 1792** : La loi permet le divorce par consentement mutuel
- 1804** : Le code civil prévoit que : « le mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari »
- 1850** : Création obligatoire d'écoles de filles dans les communes de 800 habitants (loi Falloux)
- 1876** : Hubertine Auclert fonde la société *Le droit des femmes* qui soutient le droit de vote pour les femmes
- 1903** : Marie Curie reçoit le prix Nobel de physique
- 1920** : La loi assimile la contraception à l'avortement qui est considéré comme un crime
- 1924** : Uniformisation des programmes scolaires masculins et féminins et création d'un baccalauréat unique
- 1938** : Suppressions de l'incapacité juridique de la femme mariée
- 1944** : Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.
- 1946** : Suppression de la notion de « salaire féminin »
- 1956** : Fondation de « la maternité heureuse » qui devient en 1960 Mouvement Français pour le Planning Familial
- 1965** : Les femmes mariées peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.
- 1967** : Loi Neuwirth autorise la contraception
- 1970** : L'autorité parentale remplace la puissance paternelle
- 1972** : Reconnaissance du principe « à travail égal, salaire égal ».
L'école polytechnique devient mixte : 8 femmes sont reçues
- 1974** : Françoise Giroud première secrétaire d'état à la condition féminine
- 1975** : Loi Veil pour l'Interruption Volontaire de Grossesse - IVG
Réintroduction dans la loi du divorce par consentement mutuel
- 1976** : La mixité devient obligatoire pour tous les établissements scolaires publics
- 1980** : Marguerite Yourcenar est la première femme élue à l'Académie française
- 1981** : Yvette Roudy est ministre déléguée des droits de la femme
- 1982** : L'IVG est remboursée par la Sécurité sociale
- 1983** : Loi Roudy pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- 1984** : Le congé parental est ouvert à chacun des parents
- 1991** : Édith Cresson première femme 1^{re} ministre
- 1993** : La loi du 8 janvier affirme le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de tous les enfants, quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés).

Loi Neiertz : condamnation de l'entrave à l'IVG

1999 : Création du PACS (pacte civil de solidarité)

2000 : Mise en œuvre d'une politique globale d'égalité des chances dans le système éducatif

Condamnation de l'entrave à l'IVG

2000 : Promulgation de la première loi sur la parité politique

2001 : Augmentation du délai égal de l'IVG de 10 à 12 semaines

2002 : Création du congé de paternité

Reconnaissance de l'autorité parentale conjointe + garde alternée + coparentalité

L'enfant peut porter le nom de ses deux parents

2003 : Loi instaurant la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

2004 : La loi du 26 mai relative au divorce introduit la procédure d'éviction du conjoint violent.

2005 : La loi du 12 décembre relative au traitement de la récidive des infractions pénales donne la possibilité au juge pénal d'ordonner à l'auteur de violences de résider hors du domicile ou de la résidence du couple.

2006 : Loi du 4 avril renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs ajout le partenaire "pacsé" et les "ex" au titre des circonstances aggravantes.

Introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage

Alignement de l'âge légal du mariage pour les garçons et les filles à 18 ans

Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

29 % des entreprises sont créées par des femmes

Les salaires des femmes sont inférieurs de 27 % à ceux des hommes. (Données DARES)

En droit direct, les femmes touchent 825 € en moyenne contre 1 426 € pour les hommes, soit 50 % des retraites des hommes

2008 : Inscription dans la Constitution de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Les femmes représentent 47.6 % de la population active, 57,2 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes (à vérifier). Parmi les travailleurs à temps partiel 82 % sont des femmes

2010 : Vote de la loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants : création de l'ordonnance de protection des victimes et du délit de harcèlement moral au sein du couple.

2012 : Vote de la Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.

2014 : Vote de la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

2016 : Vote de la Loi n° 2016-444 du 6 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées



Trial moto au « Mont de Gouhenans »

Le dimanche 8 mars 2020

1^{ère} manche des Challenges CHETRA (CHallenge Est de TRial à L'Ancienne) & CHETRIM (CHallenge Est de TRial Modernes).et

Manche Nationale **AFATA (Association Française Amateurs Trial à l'Ancienne)**

De nouveau le Moto 90 Trial Club ouvre la saison régionale de trial à Gouhenans et cette année avec une météo fraiche mais agréable Cette compétition sous l'égide de l'UFOLEP a réuni 70 pilotes venus de toute la France, et les pays voisins pour s'attaquer aux 8 zones tracées autour du mont.

Quelques photos de cette journée



Les jeunes pilotes du club montrent le résultat de leurs entrainements



Pas rare de trouver lors de nos compétitions des motos electriques.



Jean-François maîtrise le pilotage de sa moto dans la carrière qu'il connaît bien.



C'est aussi le moment attendu celui de la remise des prix.



Récompenses des pilotes Motos modernes pour la saison 2019/2020.



Pas courant, Monsieur le Maire remet la coupe offerte par la commune à une famille de trialistes du club 3 générations.....



Eh oui les dames du club se sont disputées le podium dans la catégorie blanche.

La journée s'est clôturée par le pot de l'amitié.

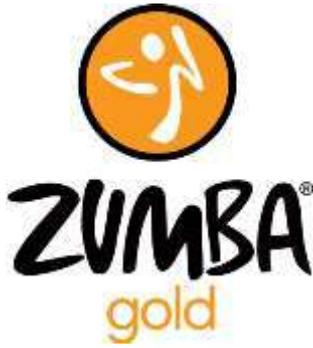
On voit participer également des jeunes pilotes (garçons et filles) qui ont suivi les cours de l'Ecole de Conduite Trial du Moto 90 Trial Club. Mais le nombre de pilotes dames ne cesse d'augmenter au sein du club, cette année 11 dames et demoiselles licenciées au club.

Le MOTO 90 Trial Club vous donne rendez-vous le 7 mars 2021 pour la 1^{ère} manche des Challenges UFOLEP du Grand Est et du Trophée AFATA (Association Française de Trial à l'Ancienne).

Et également pour le **10^{ième} anniversaire de l'Ecole de Conduite** du Moto 90 trial club une journée d'entraînement « **trial dames et enfants** » sera organisée à Gouhenans (Date à définir).

Pour tous renseignements sur le fonctionnement de cette Ecole de Conduite et les modalités de découverte du trial moto vous pouvez contacter Jean-Luc Forestier (jeanluc.forestier@wanadoo.fr).

Un grand remerciement à la Municipalité de Gouhenans pour l'accueil de notre club et au partenariat de la « Joie de vivre » lors de notre trial.



Zumba Form



Nouvelle année de fonctionnement pour l'animation ZUMBA à Gouhenans.
Année particulière, certes, puisque mise en suspend dès novembre.

Les séances pour la troisième année, sont :

- des cours de zumba kids : le lundi de 17h45 à 18h45.
- des cours de zumba gold : le jeudi de 19h00 à 20h00.

Nous n'aurons pas pu faire d'animation compte-tenu de la situation sanitaire, mais on reste motivée pour une reprise en pleine forme et en toute sécurité.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et de vos proches.



L'animatrice
Mélody

Merci à la municipalité pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes

LA JOIE DE VIVRE – LIEN SOCIAL

La crise sanitaire du COVID 19 que nous vivons depuis mars, a sérieusement réduit nos activités. Mais pendant cette période d'isolement, nous avons pris soin les uns des autres notamment par téléphone.

Avant le confinement, plusieurs activités ont eu lieu :

- L'Assemblée générale s'est tenue le 4 janvier – le bureau a été reconduit –
- Le 6 février, à la chandeleur, on a fait sauter les crêpes.
- Le 27 février, un repas a été offert par la société Proconfort qui a proposé à la vente, literie et appareils de cuisine.
- Le 8 mars, le club a assuré la tenue de la buvette de la manifestation du Trial moto.

Les réunions du jeudi après-midi, précédant le COVID 19, ont permis à tout un chacun de réaliser des activités proposées (Jeux de cartes – Jeux de société – Bricolage – Marche)

Michel Clément a réalisé un blog sur la vie du club. (Ci-dessous lien du blog)

<http://club.gouhenans.free.fr>

Nous espérons pouvoir reprendre nos activités en janvier 2021, si la situation le permet.

Vous pouvez nous rejoindre, en contactant Alain Nicot ou Marie Grandhaie.

Gardons l'espoir en nous, et continuons à nous projeter dans l'avenir.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE



*Assemblée générale en présence
de M RONDEY, maire*



8 mars, pour le Trial Moto



« LA GOUHANAISE »



La crise sanitaire nous ayant contraint a annuler toutes nos manifestations nous n'avons donc pu organiser les concours prévus l'été dernier et ceux qui se déroulent régulièrement tous les étés :

*** Le concours à la mêlée en mai**

*** Le concours en doublette en juin**

*** Le concours interne en juillet ainsi que celui pour le téléthon en septembre.**

Il en va de même pour le repas qui était prévu début décembre et qui est annulé.

Malgré cela nous avons entretenu le terrain de boules qui a été désherbé 2 fois et nous avons changé les poutres que nous a fournis la municipalité.

Petit rappel : *le terrain de pétanque est accessible à tout le monde pour venir jouer tout en respectant les règles sanitaires imposées.*

Si la situation le permet nous tiendrons comme tous les ans notre assemblée générale et nous ouvrons la porte aux jeunes car nous avons besoin de jeunesse pour faire vivre l'association.

**Le président
Guy CAILLET**



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE GOUHENANS

*L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et le confinement du printemps, c'est pourquoi il ne s'est rien passé au sein de notre association. Les activités prévues au calendrier ont toutes été annulées ainsi que la cérémonie du 8 mai. Toute fois un coussin fleuri a été déposé au monument par notre amicale accompagnée de la présence de **Jean-Marie RONDEY** Maire du village. Le rebond de la « **COVID** » nous laisse dubitatifs quant à la suite des manifestations patriotiques et activités à venir.*

*Avant de poursuivre mon propos, j'aurai au nom de l'amicale que je représente une pensée émue pour la disparition d'un membre de notre association, emporté brutalement par la maladie. **Roland BACCHETTA** nous a quitté fin mars 2020. Roland, né à GOUHENANS, était connu de tous et reconnu pour son engagement et son dévouement dans le monde associatif et plus particulièrement durant plusieurs décennies à l'UNC VILLERSEXEL Il avait rejoint notre amicale dès sa création. Dans l'impossibilité d'assister à ses obsèques, un hommage lui a été rendu au cimetière de VILLERSEXEL après le déconfinement.*

Notre association est une amicale très proche de l'UNC (Union nationale des combattants).

Mais qui sommes-nous dans le paysage associatif ? Juridiquement nous sommes une association dite fermée. Nos actions ne profitent qu'à nos adhérents, à la différence des structures ouvertes à tous comme les restos du cœur, Emmaüs, l'ordre de Malte et tant d'autres dont la cote est impressionnante dans l'opinion publique.

Dès lors nous nous interrogeons sur la façon dont l'une est réellement perçue par nos concitoyens, par le monde politique afin d'endiguer cette vision réductrice de « porte drapeau figés dans une posture passéiste » dont on nous affuble, à tort trop souvent.

Par les valeurs que nous portons nous sommes des ambassadeurs privilégiés de la citoyenneté dans un paysage où le civisme se fait de plus en plus rare. Sachons être les passeurs de mémoire en incarnant l'histoire par le vécu concret que sont les témoignages de ceux qui se sont battus et le souvenir de ceux qui sont morts.

***Le président
Christian PLAISANCE***

Cérémonie du 11 novembre 2020 en comité restreint



TAM TAM GOUHENAIS

Pour avoir la forme et les formes et passer un moment convivial



*Venez nous retrouver le vendredi soir de
19h40 à 20h40
A la salle de réunion du Conseil Municipal de GOUHENANS*



Béatrice



Les jeux olympiques de la jeunesse (JOJ)



Nous sommes partis deux jours pour dormir à Prémamanon.

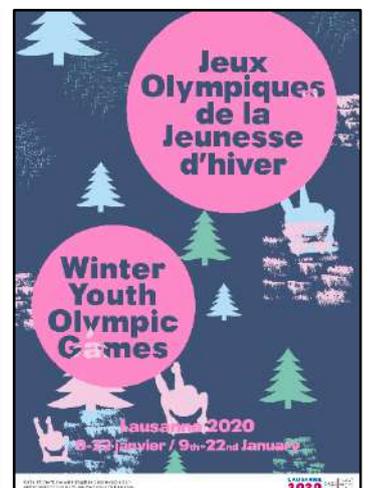
Le 1^{er} jour, nous sommes partis visiter le musée olympique à Lausanne en Suisse.

Nous avons pique-niqué devant le musée sous un beau soleil avec une vue spectaculaire sur le lac Léman et les Alpes. Nous étions à côté de la flamme olympique.



Avec des tablettes, par petits groupes, nous avons répondu à des quizz en visitant les expositions et nous avons gagné des médailles virtuelles.

Au studio, nous avons fait un atelier « Dessine tes jeux » : nous devons créer une affiche sur les JOJ d'hiver de Lausanne 2020.



Avant de partir, nous sommes passés à la boutique : c'était très cher !



Nous avons dormi à Prémanon. Les garçons étaient dans de jolis chalets.

Les filles étaient dans le bâtiment principal et dormaient dans des lits superposés. Nous avons bien mangé, c'était soupe de vermicelles, poulet et riz et en dessert un bon gâteau au chocolat.



Le 2^{ème} jour, nous sommes allés sur le site des Tuffes aux Rousses pour voir du biathlon féminin.

Les compétitrices étaient stupéfiantes et le tremplin de saut à ski très impressionnant !

Le biathlon associe du ski et du tir à la carabine. Nous avons même rapporté des douilles en souvenir.

Nous avons également participé à des ateliers : tir à la carabine laser, recherche en avalanche avec une balise ARVA, handball sur neige à 4 contre 4, et atelier animaux.

Avant de rentrer à l'école, nous avons pique-niqué face au tir et malheureusement, il s'est mis à pleuvoir. Nous sommes rentrés trempés !





LA MISSION LOCALE HERICOURT - VILLERSEXEL

Vous avez entre 16 et 25 ans

Un lieu d'écoute et d'accompagnement pour vous aider à
définir un projet professionnel et signer un contrat de travail

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Des professionnels qui vous
connaissent et vous
accompagnent
dans vos démarches



ORIENTATION

Des échanges, un appui pour
vous aider à définir au mieux
votre projet professionnel

UN ESPACE MULTIMEDIA

Des outils informatiques pour
confirmer vos choix
professionnels

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Analyse de vos demandes
et de vos besoins

Une aide personnalisée, un but,
l'accès à l'autonomie
**(Mobilité, Santé, Logement,
Emploi)**

FORMATION EN LIEN AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Des formations proposées selon
vos envies et motivations.

Validation du projet
professionnel et mise en relation
sur l'offre de
formation existante



MISSION LOCALE
HERICOURT - VILLERSEXEL

11 rue de la Tuilerie
70400 HERICOURT

03.84.46.58.03

Chargé Relation Entreprises

06.30.64.26.74

missionlocalehericourt@mllobfc.fr

www.espacejeunes-hericourt.com

RELATION ENTREPRISES

Un Chargé Relation Entreprises
reconnu par un réseau
d'entreprises

Des opportunités d'emploi à
saisir et des contrats
de travail à la clé.

EMPLOI

Possibilité d'immersion
en entreprise pour valider
votre projet professionnel.

Soutenir votre engagement auprès
des entreprises en proposant des
contrats en alternance, des contrats
aidés (Emploi Avenir, CUI - CAE et CIE)
des contrats intérimaires
et des CDD ou CDI.



Permanence tous les Mercredis matin
Ou sur Rendez-vous

PRESBYTERE
12 rue du Presbytère
70110 VILLERSEXEL

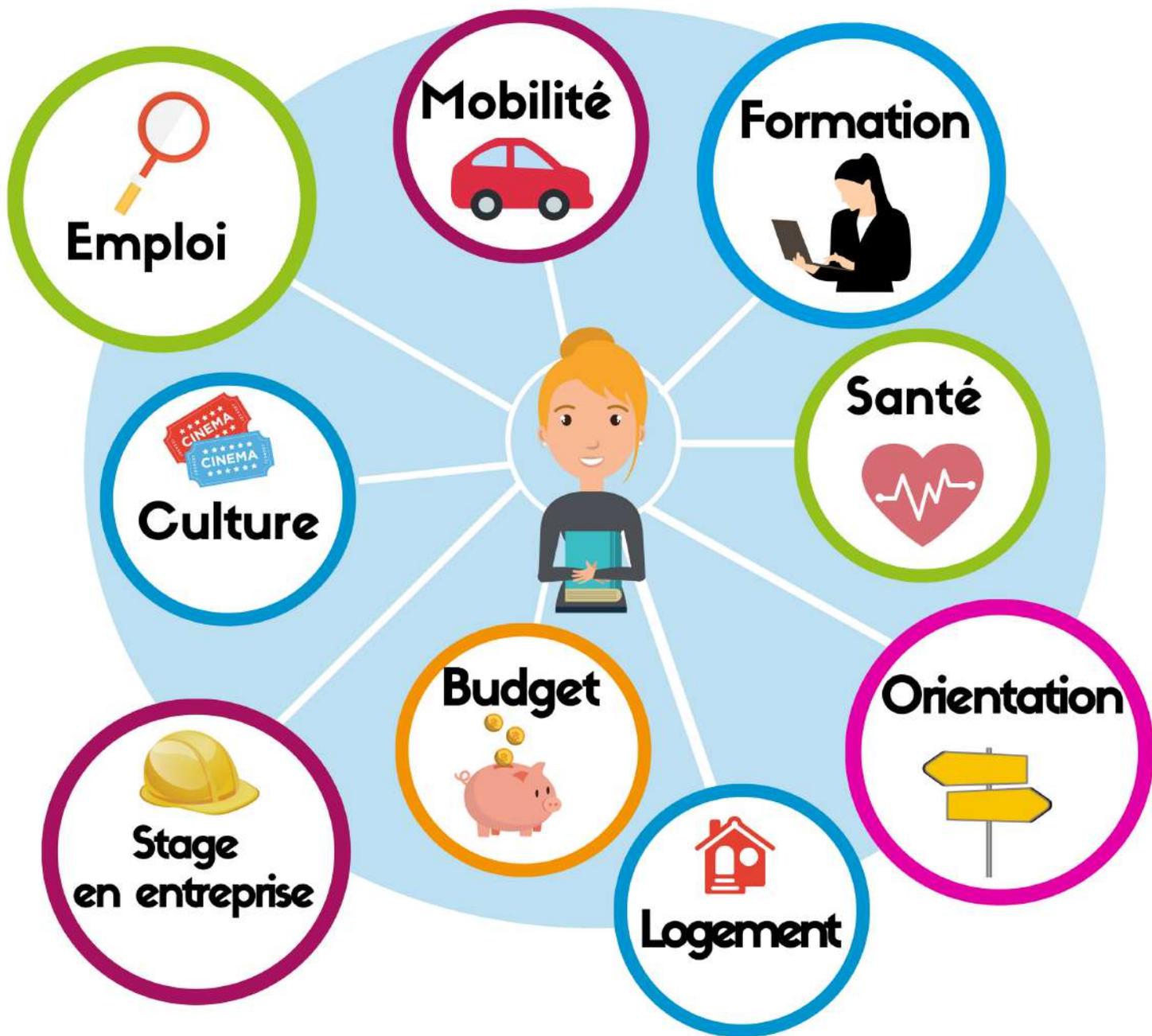
03.84.46.58.03

Chargé Relation Entreprises

06.30.64.26.74

missionlocalehericourt@mllobfc.fr

www.espacejeunes-hericourt.com



Le PACEA* c'est quoi ???

C'est un parcours évolutif, qui s'adapte à vous, à vos projets et à vos besoins.

C'est pour qui ?



Le PACEA est ouvert à tous les jeunes de **16 à 25 ans**. Vous pouvez entrer en PACEA quels que soient votre situation et votre projet, dès lors que vous souhaitez bénéficier d'un **soutien** de la part d'un(e) conseiller(e) de la Mission Locale.



Pourquoi entrer en PACEA ?

Le PACEA est un parcours construit avec votre conseiller(e) qui s'adapte à vos projets professionnels et personnels. Vous avez envie d'accéder à l'**emploi**, à une **formation**, mais pas que ? **Logement, santé, mobilité, appui financier**, votre conseiller est là aussi pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider à trouver les solutions dont vous avez besoin.

Comment ça se passe ?



1

Au cours d'un **1er entretien**, votre conseiller(e) vous aide à faire le point sur votre situation et vos besoins. Il peut vous proposer le PACEA et vous indique les démarches à suivre.

2

Une fois entré en PACEA, vous pouvez accéder à l'ensemble des **actions** et **solutions** proposées par la Mission Locale et vous concentrer sur votre **projet** avec l'appui de votre conseiller(e).

3

Vous faites des **points d'étapes réguliers** avec votre conseiller(e) pour voir où vous en êtes et déterminez ensemble les prochaines étapes de votre parcours.

PACEA* la vitesse supérieure !

* Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie

Méli-Mélo

